Madame, Monsieur,

La campagne de vaccination contre la grippe débutera cet automne. Nous vous rappelons que si elle n’est pas imposée, la vaccination est fortement recommandée pour les personnes travaillant dans le secteur médico-social.

La grippe est une maladie qui tue encore 9 000 personnes par an en France. Si vous contractez le virus, vous êtes susceptible de le propager à vos proches ou aux personnes fragiles que vous côtoyez dans votre travail.

De plus, une épidémie au sein du personnel et les absences qui en découlent provoquent systématiquement une désorganisation des services qui se répercutera par une surcharge de travail des collègues présents.

Nous mettrons à votre disposition, au sein de notre établissement, toutes les informations susceptibles de vous éclairer sur l’intérêt de la vaccination. Nous prendrons également toutes les mesures facilitatrices pour vous permettre de vous faire vacciner sur votre lieu de travail. Détailler et indiquer si prise en charge financière

Comptant sur votre implication, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma respectueuse considération.

En cas de refus de votre part de vous faire vacciner, merci de bien vouloir signer le présent encadré et de nous remettre ce courrier :